

## Domaine Santé

## Filière Soins Infirmiers

## Intégration des savoirs scientifiques à la pratique 4 (ISSP 4)

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.2007.F.24      Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master  
 Année académique : 2025-2026      Année d'études : ☐ 1<sup>ère</sup> ☒ 2<sup>ème</sup> ☐ 3<sup>ème</sup>      Crédits ECTS : 3

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module à option obligatoire ☐ Module facultatif  
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres  
☐ Semestre d'automne ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

## 2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules : ☐ Avoir suivi le/les modules : ☐ Pas de prérequis ☒ Autres : avoir validé 34 crédits ECTS sur les modules théoriques de 1<sup>ère</sup> année Bachelor et obtenu 8 crédits ECTS sur la Formation Pratique.

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :  
 Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.  
[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)  
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).  
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés :

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice  
☒ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le  
☒ Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales visées

## Compétences d'expert-e en soins infirmiers (Ab1, Ab3, Ab4, Ab6) :

- Analyser rigoureusement un phénomène de soins.
- Utiliser un raisonnement scientifique structuré.
- Fonder la réflexion sur les données probantes (EBN).

## Compétences de communicateur-trice (Bb1, Bb2, Bb3, Bb4) :

- Communiquer de manière adaptée, claire et scientifique.
- Produire une communication orale et écrite professionnelle.

## Compétences de collaborateur-trice (Cb1, Cb3) :

- Travailler en équipe, construire ensemble un travail scientifique.
- Se coordonner, partager les décisions et organiser les rôles.

## Compétences d'apprenant-e-formateur-trice (Fb1, Fb2, Fb3) :

- Développer ses compétences par la recherche.
- Intégrer la posture réflexive et l'apprentissage continu.
- Identifier des questions de recherche pertinentes.

**Compétences de professionnel·le (Gb1, Gb2, Gb3) :**

- Adopter une posture réflexive, critique, éthique.
- Respecter la rigueur scientifique, les normes APA et l'intégrité académique (dont IA).

**Les rôles exercés****Rôle d'expert·e en soins infirmiers (Ab1, Ab3, Ab4, Ab6):**

- Analyser un phénomène de soins à partir d'une situation clinique.
- Identifier les déterminants, conséquences et enjeux du sujet choisi.
- Mobiliser les résultats de recherche et les modèles infirmiers pour structurer une problématique.
- Développer un raisonnement scientifique rigoureux fondé sur les données probantes (EBN).

**Rôle de communicateur·trice (Bb1, Bb2, Bb3, Bb4) :**

- Communiquer clairement à l'oral lors de la présentation scientifique.
- Produire une rédaction conforme aux standards académiques.
- Argumenter avec précision et clarté, dans le respect des exigences professionnelles.
- Adapter la communication au public (pairs, enseignants, équipe).

**Rôle de collaborateur·trice (Cb1, Cb2, Cb3) :**

- Participer activement au travail en sous-groupes.
- Contribuer à la construction collective d'une problématique et d'un raisonnement scientifique.
- Répartir équitablement les tâches, soutenir les pairs, recevoir et donner des retours.
- Co-construire les décisions méthodologiques (choix du sujet, équations, structure).

**Rôle d'apprenant·e–formateur·trice (Fb1, Fb2, Fb3, Fb4) :**

- Développer ses compétences en recherche documentaire, en raisonnement scientifique et en analyse critique.
- Identifier des questions pertinentes issues de la pratique (questionnement initial à la problématique).
- Intégrer la posture réflexive et les savoirs expérientiels dans la démarche scientifique.
- Progresser grâce aux retours des enseignant·es, s'autoévaluer, et ajuster sa production académique.

**Rôle de Professionnel·le (Gb1, Gb2, Gb3, Gb4) :**

- Respecter l'éthique, l'intégrité scientifique et les normes institutionnelles (APA, usage responsable de l'IA).
- Adopter une posture professionnelle dans la communication orale et écrite.
- Utiliser de manière responsable les ressources, outils numériques et temps de travail.
- S'engager dans une démarche d'amélioration continue de ses compétences.

**Apprentissages critiques****Axe 5 : Développement professionnel**

- Contribution au développement de la discipline infirmière par une mise à jour des pratiques en interrogeant la littérature
- Défense d'une posture professionnelle en faisant preuve de réflexivité, d'analyse de l'activité et d'introspection
- Mobilisation des savoirs et mise en œuvre des compétences dans des perspectives d'EBP
- Apprentissage de la recherche et d'interprétation des données scientifiques
- Identification de questions pertinentes pour la pratique

**Axe 4 : Leadership, promotion de la qualité des soins et de la sécurité des patient·es**

- Questionnement de sa pratique professionnelle en identifiant les enjeux cliniques, problématiques pour le bénéficiaire de soins et les professionnels
- Identification des besoins d'innovation et d'amélioration des pratiques
- Apprentissage d'une argumentation de ses interventions et de ses projets de soins basés sur des articles scientifiques
- Utilisation de la recherche et interprétation des données scientifiques
- Apprentissage d'une participation active au sein de l'équipe
- Apprentissage d'une posture réflexive

---

#### 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

##### Contenus principaux

- Identifier et décrire un phénomène d'intérêt en lien avec les soins
- Formuler un questionnement initial cohérent avec la discipline infirmière
- Réaliser une recherche documentaire structurée (MeSH, équations, bases)
- Analyser de manière critique la littérature et les concepts clés
- Construire une problématique scientifique argumentée
- Produire une synthèse menant à une question initiale de type PICOT
- Communiquer conformément aux standards académiques à l'écrit et à l'oral
- Développer une posture professionnelle réflexive, éthique et collaborative

##### Formes d'enseignement et d'apprentissage

Cours théoriques : EBP, méthodologie scientifique, normes APA, outils numériques.

Séminaires interactifs : construction de problématiques, analyses et débats.

Travaux Pratiques Encadrés (TPE) : rédaction progressive, retours des enseignants et travail collaboratif.

E-learning Moodle : ressources, vidéos, outils méthodologiques et dépôts.

Lectures dirigées : articles scientifiques et chapitres disciplinaires.

Travail autonome : recherche documentaire, synthèses et rédaction.

Ateliers méthodologiques : équations de recherche, MeSH, Zotero, usage responsable de l'IA selon les directives HES-SO (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>)

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg), comme ChatGPT ou d'autres outils, peut être mobilisée à des fins pédagogiques dans le cadre du module. Les enseignant·e·s peuvent y recourir ponctuellement pour illustrer certains contenus, en rendant compte de manière explicite de leur utilisation, y compris par une citation rigoureuse des sources. Les étudiant·e·s peuvent également intégrer ces outils dans leur processus d'apprentissage, dans le respect des principes de transparence, de rigueur et de vérification des contenus générés, conformément aux Principes directeurs de la HES-SO sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement. (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>)

##### Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant·e est tenu·e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

---

#### 5. Modalités d'évaluation et de validation

##### Initial

L'évaluation du module comprend deux composantes portant sur le travail de groupe :

- Une évaluation orale, comptant pour 20 % de la note finale, réalisée en semaine 23.
- Un travail écrit final, comptant pour 80 % de la note finale, à déposer sur Moodle HES-SO en semaine 27.

En cas de situation exceptionnelle, et après concertation avec la responsable de module ainsi qu'éventuellement avec les responsables de filière, la réalisation d'un travail individuel peut être demandée. La validation du module repose alors sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, comprise entre A et E.

##### Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : Examen oral en groupe portant sur les éléments insuffisants lors de l'évaluation initiale. Les consignes détaillées seront communiquées aux étudiant·e·s par la responsable du module.
- Période : semaine 34

##### Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant·e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

---

## 6. Bibliographie principale

- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2022). Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives (4e éd.). Chenelière Education.
- Melnyk, B. & Fineout-Overholt, E. (2023). *Evidence-Based Practice in Nursing & Healthcare* (5th ed). Wolters Kluwer.
- Polit, D. F., & Beck, C. T. (2021). *Nursing research : Generating and assessing evidence for nursing practice* (11th ed.). Wolters Kluwer.
- Bibliothèque HEdS-GE (2025). Mentionner le recours aux IA génératives dans les travaux écrits et nouvelle page web dédiée à l'IA ! Mise à jour du guide en février 2025. Accès <https://www.hesge.ch/heds/sites/heds/files/2025-03/IAG%20Vfinale.pdf>

---

## 7. Responsable(s) de module

Responsable(s) : Virginie Metoukam Bauquis

Equipe pédagogique : Enseignant-e-s et assistant-e-s de la HEdS et vacataires

Descriptif validé le 14 janvier 2026 par

Walter Zecca  
Co-responsable de filière